



NATIONAL
COMMUNITY
REINVESTMENT
COALITION



Communiqué de presse

12 mesures pour une finance socialement utile

Quatre fédérations internationales du financement solidaire lancent un appel aux gouvernements du G20

Paris, Bruxelles et Washington DC, le 21 septembre 2009

A la veille du sommet du G20 de Pittsburgh (24-25 septembre 2009), l'Association Internationale des Investisseurs dans l'Economie Sociale (INAISE), la Fédération Européenne des Banques Ethiques et Alternatives (FEBEA), avec la National Community Reinvestment Coalition (NCRC) alliée à la Global Coalition for Responsible Credit (GCRC) s'unissent pour demander aux gouvernements du G20 d'associer les acteurs de l'économie solidaire aux réformes du système financier. Elles présentent 12 mesures pour que les pays du G20 s'engagent immédiatement dans la création d'un nouveau système financier efficace, socialement utile et solidaire.

Faut-il un G20 bis pour être entendu ?

A l'heure où les grandes institutions financières subissent de plein fouet une crise qu'elles ont contribué à créer, les financeurs solidaires affichent une croissance positive due à la confiance qu'ils inspirent. A elles seules, les banques réglementées du réseau INAISE présentent un total de bilan de plus de 10 milliards d'euros en 2009, et connaissent une croissance annuelle de 30% depuis le début de la crise. A l'écart des soubresauts financiers, leurs activités de crédit et d'investissement sont restées rentables. Ces résultats confirment la pertinence de notre modèle de gestion prudente, tournée vers le long terme. Ils confortent nos choix historiques d'investissement dans des marchés innovants (énergies renouvelables, éco-industrie, éco-habitat, agriculture durable, commerce équitable) et donnent raison à notre conception d'une finance utile au service du développement des territoires, des populations défavorisées, de la culture et de la création d'entreprises.

Au total, l'économie solidaire crée environ 10% de l'emploi au Etats-Unis et en Europe. « Cela nous impose un devoir de vigilance sur les règles qui assurent la sécurité et la crédibilité des banques et des autres institutions financières » souligne Marcel Hipszman, Président du réseau INAISE.

Nos 12 propositions s'appuient sur des méthodes et des pratiques mises en place par les membres de nos fédérations ; certaines de ces propositions ont déjà été adoptées par des Etats membres du G20. Elles visent à instaurer dans tous les pays membres une obligation d'assurer toute prestation financière selon les principes d'une finance responsable. Elles visent également à mettre en place un système de contrôle réellement effectif sur toute la chaîne des prestations financières en y associant également les usagers. Elles rappellent la nécessité de limiter et d'encadrer les rémunérations. Nos propositions visent enfin à s'assurer que chaque institution financière serve tous les publics sur tous les territoires et prenne en compte les impacts sociaux et environnementaux. Elles ont pour pivot la mise en place d'une régulation renforcée et commune aux pays du G-20.

12 propositions pour une vraie réforme du système financier mondial

Proposition 1: Les instances de régulation de chaque membre du G20 doivent exiger des banques et de leurs holdings de démontrer que leurs activités financières spéculatives sont légalement et financièrement séparées de leurs activités bancaires commerciales, et qu'elles sont entièrement alimentées par des ressources financières dédiées. Les autorités fiscales des membres du G20 devraient taxer les revenus des activités financières spéculatives à des taux supérieurs à ceux des activités bancaires commerciales.

Proposition 2 : La sur-rémunération pratiquée au sein du secteur financier est à l'origine de prises de risques inconsidérés, préjudiciables à l'économie et pouvant entraîner des actes délictueux. Elle est également la source d'une distorsion du marché de l'emploi nuisible à la croissance puisqu'elle détourne les jeunes diplômés des filières de recherche et de production. Nous proposons de plafonner les rémunérations du secteur à un niveau comparable aux rémunérations des autres secteurs de l'économie.

Proposition 3 : Le manque de standardisation, d'information et de comparabilité entre les produits financiers complexifie la réglementation et entraîne l'augmentation du coût de régulation des banques. Il empêche une tarification juste du risque et favorise la fraude. En conséquence, les autorités de régulation doivent s'assurer que les produits proposés en agence, et sur les marchés, soient standardisés et documentés. Par ailleurs, les agences qui notent et labellent les institutions et les produits financiers doivent être agréées et leur rémunération assurée par le biais d'une taxe sur les services financiers.

Proposition 4 : Les transactions financières purement spéculatives ne produisent pas de valeur pour l'économie réelle, et génèrent au contraire des risques majeurs. Nous approuvons la mise en place d'une taxe internationale sur les transactions financières spéculatives. Les recettes ainsi générées serviront au financement de la supervision du risque systémique, et au soutien du développement économique des pays du Sud.

Proposition 5 : Tous les professionnels, dirigeants, experts, agents du secteur bancaire doivent se conformer à une obligation de « ne pas nuire » aux intérêts de leurs clients. Comme prévu par la Directive de l'Union Européenne (MiFID – 2004), les prestataires de services financiers doivent être tenus de s'assurer du niveau de connaissance financière de tous les clients, particuliers et PME, et de respecter des règles de responsabilité en fonction de ce niveau de connaissance. En ce sens un effort de démocratisation des connaissances en la matière doit être conduit.

Proposition 6 : Les produits financiers échappent encore aux règles de traçabilité aujourd'hui en vigueur sur la plupart des produits (alimentaire, chimie...). Leur traçabilité doit être garantie par l'obligation faite aux institutions financières de documenter le risque encouru pour tous les produits financiers qu'ils produisent, gèrent ou commercialisent. Les instances de régulation doivent sanctionner la violation des règles en la matière et prévoir le dédommagement du client en cas d'infraction.

Proposition 7 : L'exclusion financière et la discrimination dans l'accès au crédit constituent un frein à l'activité économique, Les établissements financiers devraient être soumis à une obligation de service universel sur tout le territoire. Les instances de régulation, auront pour tâche de vérifier que les établissements se conforment à cette obligation tout en garantissant la solidité *et* la sécurité de leur institution.

Proposition 8 : La supervision statistique de la performance des institutions financières est nécessaire pour assurer qu'elles respectent leurs obligations de services, aussi bien directement qu'au travers de leurs filiales ou holdings. A cet effet les institutions financières doivent publier des données annuelles standardisées sur leur production. Ces données doivent couvrir tous les territoires de façon à repérer les signes de discrimination dans la qualité, le prix et la disponibilité du produit/service.

Proposition 9 : Les gouvernements du G20 doivent exiger d'être représentés au conseil d'établissements financiers recevant un financement public (investissement en capital, garantie, prêt).

Proposition 10 : Les instances de régulation doivent traiter les déclarations, les plaintes et les requêtes des particuliers, des organisations de consommateurs et des élus locaux et y apporter une réponse circonstanciée.

Proposition 11 : Le droit à l'accès aux services financiers est une condition fondamentale de citoyenneté économique dans une société moderne. La mise en œuvre de ce droit passe aussi par le développement de la finance sociale bancaire et non-bancaire : financeurs solidaires, coopératives d'épargne et de crédit, institutions de micro finance. Les obstacles à leur activité doivent être levés et un traitement fiscal favorable leur être accordé.

Proposition 12 : Les marchés de capitaux en favorisant la concentration ont encouragé la création de conglomérats bancaires internationaux et affaibli ou éliminé la concurrence des banques de dimension locale, au détriment des clients. Leur taille représente un risque systémique. Cette tendance entrave la création d'un système financier souple et diversifié. Elle doit être contrée par la régulation, la fiscalité et par des politiques volontaristes. Les régulateurs du G20 doivent en outre vérifier que la régulation favorise la diversité des prestataires de services financiers tout en garantissant leur solidité. Aujourd'hui l'imposition de normes comptables et de ratios prudentiels identiques (IFRS, Bâle II) ne tient pas suffisamment compte de la diversité des institutions. Ces normes doivent être adaptées à la diversité des acteurs financiers, sans faire obstacle au développement de leurs activités. Enfin les banques qui génèrent les risques systémiques élevés doivent répondre à des ratios de solvabilité qui correspondent au risque supporté en dernier ressort par les Etats responsables de leur supervision.

Pour tout complément d'information :

Contact presse : Marie de Fouchier 06 08 46 37 20

U.S Contact	European Contact
Jesse Van Tol <i>Special Assistant to the President & CEO</i> National Community Reinvestment Coalition (NCRC) 727 15th Street, NW, Suite 900 Washington, DC 20005 TEL: +1 (202) 464-2709 www.ncrc.org	Marcel Hipszman <i>Président de INAISE</i> rue d'Edimbourg 26 - B-1050 Bruxelles, Belgique Tel: +33 (0) 6 11 26 17 37 www.inaise.org Fabio Salviato Vice Président de la FEBEA Tel : +39 34 72 10 01 51

Qui sommes nous ?

INAISE

Créée en 1989, l'Association Internationale des Investisseurs dans l'Economie Sociale (INAISE), est un réseau mondial de financeurs solidaires basé à Bruxelles regroupant plusieurs centaines de banques, organismes de microfinance, fonds de garantie et sociétés d'investissement en Europe, Amérique du Nord, Amérique du sud, Afrique, Asie du sud est et Australie. Les membres du réseau INAISE ont un savoir-faire particulier dans le financement des entreprises -notamment coopératives- et des associations dans les domaines des énergies renouvelables, du commerce équitable, de la culture, de la santé et des services sociaux. Les banques du réseau INAISE connaissent une croissance régulière. A fin 2008, leur total de bilan atteignait 10 milliards euros avec une croissance de 61% sur la période 2007-2008.

<http://www.inaise.org>

FEBEA

Créée en 2001, la Fédération Européenne des Banques Ethiques et Alternatives – FEBEA est une association basée à Bruxelles qui regroupe des institutions financières européennes issues de l'économie sociale et solidaire. La FEBEA compte 25 membres basés dans 11 pays de l'Union Européenne, et dans deux pays de l'AELE. Banques écologiques, banques coopératives, coopératives d'épargne et de crédit, sociétés financières, de capital risque, fondations, les établissements membres de la FEBEA sont divers par leur forme mais tous partagent le même souci de transparence et d'utilité sociale et environnementale. Ils totalisent ensemble près de 21 milliards d'euros de total de bilan et environ 528 000 clients et sociétaires. La FEBEA est un lieu d'échanges et de dialogue, de partage d'expériences et de bonnes pratiques. Ces échanges ont produit notamment la création d'outils innovants comme le fonds de garantie « Garantie Solidaire » et la société d'investissement européenne appelée SEFEA.

<http://www.febea.org>

NCRC

Fondée en 1990, la National Community Reinvestment Coalition – NCRC - est basée à Washington DC. Elle regroupe plus de 600 associations et organisations locales, fonds et entreprises sociales qui promeuvent l'accès universel aux services bancaires élémentaires (crédit, épargne) pour construire et entretenir le logement social, créer de l'emploi et développer la citoyenneté. NCRC dirige un fonds qui aide les ménages à risque. Son institut de formation offre une assistance technique et juridique aux associations membres. NCRC mène les partenariats locaux d'innovation dans la distribution de services financiers et sociaux.

<http://www.ncrc.org>

GCRC

La Global Coalition for Responsible Credit (GCRC) fédère des organisations locales installées dans 79 pays, dont le Brésil, le Mexique, la Colombie, l'Inde, le Bangladesh, l'Afrique du Sud, le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Son but est de promouvoir des systèmes financiers équitables avec les produits, services et mode de rémunération respectueux des meilleurs standards et des bonnes pratiques. La GCRC a été créée en 2004 par le NCRC et ses partenaires internationaux grâce aux financements de la Fondation Ford, dans le cadre de l'Initiative internationale pour une banque équitable/GBFI.